

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration - Finances - Affaires internationales

Arrêté du 29 septembre 2008 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif hors classe de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

NOR : DEVN0822285A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 portant statut des personnels de l'ONCFS ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'ONCFS ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1999 fixant les règles d'organisation générale, le programme et la nature des épreuves des concours et examens professionnels des agents de l'ONCFS ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 septembre 2008 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif hors classe pour trois postes,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury constitué pour apprécier les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de secrétaire administratif hors classe de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage au titre de l'année 2008 est composé de la manière suivante :

Président du jury

*Représentant le directeur général de l'Office national de la chasse
et de la faune sauvage*

M. Hervé Durand, directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Seine-et-Marne.

*Représentant la directrice de l'eau
et de la biodiversité*

M. Jean-Dominique Dupont, chef du bureau de la chasse et de la pêche à la direction de l'eau et de la biodiversité.

Suppléant

M. Jacques Baz, bureau de la chasse et de la pêche à la direction de l'eau et de la biodiversité.

Chef de service chargé du personnel

Mme Jocelyne Koe, directrice des ressources humaines à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Suppléant

M. Daniel Hemmer, adjoint à la direction des ressources humaines à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Deux représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général en raison de leurs compétences :

Mme Nathalie Fischer (secrétaire administrative hors classe) ;

Suppléante

Mme Patricia Pillette (secrétaire administrative hors classe) ;

Mme Isabelle Rivault (secrétaire administrative hors classe).

Suppléante

Mme Brigitte Iwach (secrétaire administrative hors classe).

Trois personnes choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de l'eau et de la biodiversité parmi des agents du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ou d'autres administrations ou établissements publics :

M. Gérard Davier, attaché principal à la DGAFP, suppléant du président du jury en cas d'absence de ce dernier ;

Mme Marie-Claude Berthon, secrétaire administrative hors classe à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Mme Claudine Chevalier, secrétaire administrative à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt d'Eure-et-Loir.

Article d'exécution

La directrice de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 29 septembre 2008.

Pour le ministre d'Etat
et par délégation :

La directrice de l'eau et de la biodiversité,
J. JIGUET